

Autres traductions disponibles
Shqip - Deutsch - Elsässisch -
English - عرب - Русский -
Türkçe



© 2026 - CRCDC Grand Est. Tous droits réservés. Ne pas jeter sur la voie publique. - Français

CRCDC GRAND EST



www.depistagecancer-ge.fr



DÉPISTAGE
DESCANCERS
Centre de coordination
Grand-Est

LES DEPISTAGES ORGANISÉS
DES CANCERS



DÉPISTAGE
DESCANCERS
Centre de coordination
Grand-Est



Cancer du sein

1 femme sur 8 est touchée par le cancer du sein.
Le cancer du sein résulte d'un dérèglement de certaines cellules de son sein qui se multiplient et forment une masse aussi appelée « tumeur ».
Lorsqu'il est détecté à un stade précoce, un cancer se guérit 9 fois sur 10 !

L'examen de dépistage



Les femmes entre 50 et 74 ans, sont invitées à réaliser une mammographie.
Il n'y a aucun frais, la mammographie est entièrement prise en charge par le régime d'assurance maladie.
Même après 75 ans, il est important d'effectuer régulièrement des mammographies.



Une lettre d'invitation est envoyée tous les 2 ans.
Celle-ci devra être apportée et remise au radiologue lors du rendez-vous.

L'examen se réalise chez l'un des radiologues agréés dont la liste se trouve sur la lettre d'invitation.



Une mammographie avec 2 clichés (radiographies) par sein, est réalisée par le radiologue.
Chaque sein est placé entre 2 plaques qui se resserrent et le comprime pendant quelque seconde.
Une palpation et un examen visuel est également effectué par le radiologue.
Si une échographie des seins est nécessaire, le radiologue pourra la réaliser immédiatement.



Après les clichés un premier résultat vous est donné par le médecin radiologue. Si le radiologue n'a rien décelé, par sécurité, une seconde lecture sera réalisée par un autre radiologue dans un délai de 2 semaines.

L'auto-surveillance



Avant 50 ans ou entre les mammographies, il est recommandé de réaliser une surveillance de ses seins chaque mois après les menstruations.
Cela consiste à s'observer à la glace et à se palper les seins pour vérifier qu'il n'y ait pas de changement persistant, qui nécessiterait une consultation médicale.



Cancer du col de l'utérus

Le cancer du col de l'utérus est causé par des virus appelés Papillomavirus. Grâce au dépistage, 90% des cancers du col de l'utérus peuvent être évités.
Le dépistage est un rempart face au cancer du col de l'utérus !

Les tests de dépistage



- Tous les 3 ans, par frottis cytologique, pour les femmes de 25 à 29 ans après 2 tests normaux réalisés à 1 an d'intervalle.
- Et tous les 5 ans par test HPV pour les femmes entre 30 et 65 ans.
- A partir de 66 ans, le professionnel de santé décidera ou non de poursuivre le dépistage.



Il n'est pas nécessaire d'avoir une lettre d'invitation pour faire ce dépistage.
Si vous recevez une lettre d'invitation, celle-ci devra être apportée et remise au professionnel de santé lors du rendez-vous.



Le prélèvement est simple, rapide et sans douleur. Il peut être réalisé par un médecin généraliste, un gynécologue, une sage-femme ou dans un laboratoire.



Le prélèvement est réalisé lors d'un examen qui se fait en position gynécologique.
Même enceinte, le test peut être effectué !



Le professionnel de santé envoie le prélèvement dans un laboratoire spécialisé pour ce type d'analyse.
Si rien d'anormal n'est détecté, il faudra simplement penser à refaire le test.
Tous les 3 ans pour les femmes entre 25 et 29 ans ; et tous les 5 ans pour celles entre 30 et 65 ans.
La détection de cellules anormales ou la présence de virus ne signifient pas nécessairement un cancer. Des analyses complémentaires sont à effectuer. Votre professionnel de santé vous orientera.

La vaccination anti-HPV



97 % des cancers du col de l'utérus pourraient être évités en associant la vaccination anti-HPV au dépistage.
La vaccination c'est de 11 à 26 ans. Parlez-en à un professionnel de santé !



Cancer colorectal

Le cancer colorectal ou cancer de l'intestin se développe à l'intérieur du côlon ou du rectum le plus souvent à partir de petites lésions « polypes ».
Lorsqu'il est détecté à un stade précoce, les traitements sont en général légers et les chances de guérison sont de 9 sur 10.
Le dépistage est un rempart face au cancer colorectal !

Le test de dépistage



Les hommes et les femmes entre 50 et 74 ans sans symptômes ni antécédents, sont invitées à réaliser un test de dépistage.
Il n'y a aucun frais, le test et son analyse sont entièrement pris en charge par le régime d'assurance maladie.



Tous les 2 ans une lettre d'invitation est envoyée, il suffit alors de retirer son test chez son médecin à l'occasion d'une consultation. De le commander sur le site www.monkit.depistage-colorectal.fr et d'utiliser le numéro d'invitation se trouvant sur le courrier. Vous pouvez également retirer votre test chez votre pharmacien participant au programme.



Le test se fait chez soi, il est accompagné d'un mode d'emploi.

Il est simple, rapide et fiable et permet de prélever de manière très hygiénique un échantillon de selles. Le but : analyser les selles dans un laboratoire pour rechercher des traces de sang invisibles à l'œil nu. Pour cela, le prélèvement doit être renvoyé rapidement via l'enveloppe T se trouvant dans le kit.



Les résultats vous seront envoyés environ 15 jours après la réalisation de celui-ci.
Vous pourrez également les consulter sur Internet en vous inscrivant sur : www.resultat-depistage.fr.